

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE MARLY

DECISION n° 17/2025

Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20250430-17-2025-AR
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Le Maire de la Ville de MARLY,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin, et les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
- VU** la décision du Maire du 30 janvier 2014 créant une régie de recettes en vue de l'encaissement des recettes relatives à la location de tout ou partie du Nouvel Espace Culturel (NEC),
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 accordant délégation permanente au Maire,

CONSIDERANT le choix de fixer un tarif pour la location du NEC

En vertu des textes sus-visés,

DECIDE

DE FIXER

Les tarifs de location de tout ou partie du Nouvel Espace Culturel (NEC), qui seront applicables à compter du 1^{er} mai 2025 selon les tableaux ci-dessous :

Principe de location :

La journée de location du NEC s'entend sur 10h consécutives (avec facturation des heures supplémentaires si dépassement).

Lors de la signature du contrat de location, un horaire de début et de fin seront indiqués.
Si « Installation la veille et/ou démontage le lendemain », application du tarif plein - 50% par journée de location supplémentaire.

Un forfait ménage classique ou approfondi ou de nuit sera budgété en supplément.

Un état des lieux de sortie sera fait à l'issue de toute manifestation. Il déterminera les dégradations éventuelles et une facturation supplémentaire au devis pourra être établie :

* Forfait nettoyage classique : si les lieux sont laissés dans un état de salissures normales

** Forfait nettoyage approfondi : si les lieux sont laissés dans un état de salissures nécessitant un temps de ménage supérieur au temps normalement attribué.

Tarif plein : location jour « J »
prépa veille - 50%
démontage lendemain - 50%
(selon disponibilité)
Hors matériel technique

Tarif plein Personnes ou organismes extérieurs à la commune de Marly	Tarif - 20% Particuliers Marliens et/ou associations/club s service/ autres dont le siège social est à Marly	Tarif - 50% Associations Marliennes adhérentes au Comité des Fêtes
---	---	---

SALLE en configuration Repas pour 600 personnes max (prêts des tables et chaises existantes)

(hors montage spécifique sur devis et dégradations sur facture)			
Grande salle - 10h	2 800,00 €	2 240,00 €	1 400,00 €
Cuisine	450,00 €	360,00 €	225,00 €
Bar + hall	500,00 €	400,00 €	250,00 €
Dépassement horaire (heure suppl.)	125,00 €	100,00 €	62,50 €

SALLE en configuration Spectacle/évènement avec Entrée PAYANTE (avec ou sans gradins)

Grande salle -10h	2 800,00 €	2 240,00 €	1 400,00 €
Cuisine	450,00 €	360,00 €	225,00 €
Bar + hall	500,00 €	400,00 €	250,00 €
Dépassement horaire (heure suppl.)	125,00 €	100,00 €	62,50 €

SALLE en configuration Spectacle/évènement avec Entrée GRATUITE (avec ou sans gradins)

Grande salle -10h	1 980,00 €	1 584,00 €	990,00 €
Cuisine	210,00 €	168,00 €	105,00 €
Bar + hall	475,00 €	380,00 €	237,50 €
Dépassement horaire (heure suppl.)	118,00 €	94,40 €	59,00 €

SALLE 1er ETAGE

Journée	125,00 €	100,00 €	62,50 €
Demi-journée	62,50 €	50,00 €	31,25 €

NETTOYAGE

Forfait nettoyage de nuit	800,00 €
Forfait nettoyage " classique "	150,00 €
Forfait nettoyage " approfondi "	500,00 €

Tarif plein : location jour « J »
 prépa veille - 50%
 démontage lendemain - 50%
 (selon disponibilité)
 Hors matériel technique)

Tarif plein Personnes ou organismes extérieurs à la commune	Tarif - 20% Particuliers marliens et/ou associations/club s service/ autres dont le siège social est à Marly	Tarif - 50% Associations marliennes adhérentes au Comité des Fêtes
---	--	--

AUTRES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES FORFAITAIRES

Techniques audiovisuelles		
Vidéo projecteur 10000 lumens + écran	700,00 €	600,00 €
Pack son 2 HF mains + régie num	350,00 €	300,00 €
Pack lumière : régie + trad et leds (pack actuel)	380,00 €	300,00 €
Scène (praticable) installation/démontage (max. 10m x 4m) - sur demande	800,00 €	
Location pupitre	30,00 €	offert

AUTRES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR DEVIS

Personnalisation pupitre sur devis	sur devis	offert
Agent de sécurité incendie (SSIAP) : PAR HEURE	35,00 €	
Régisseur NEC : PAR HEURE	45,00 €	
Intervention du technicien (Majoration de 50% week-end et jour fériés en supplément de la location de salle) : PAR HEURE	45,00 €	

LOCATIONS SPECIALES RESERVEES AUX ASSOCIATIONS MARLIENNES

Occupation sans public : associations marliennes sous réserve de l'accord de la municipalité : PAR HEURE		30,00 €
Forfait nettoyage occupation sans public : PAR HEURE		30,00 €

*** Le Forfait nettoyage occupation sans public comprend la scène, le couloir et 1 wc.
pour détail voir fiche technique

Option : Pack COM - Ville de Marly

Pour les productions et/ou organisations qui louent le NEC (avec spectateurs payants ou gratuits (spectacles/events))

Forfait de 400 HT euros comprenant :

Création par notre service com d'un visuel adapté aux contraintes techniques,
d'après éléments fournis par le client et repris (en concertation) sur les différents supports de com de la ville :

- diffusion sur les 2 panneaux lumineux/ville sur 1 à 2 semaines maximum
- diffusion du visuel sur les réseaux FB Marly
- diffusion du visuel sur le site du NEC/Marlyspectacles

(ce tarif s'entend hors publication sur programme du NEC possible en fonction de la date de réservation/programmation)

Gratuité du NEC

Sur demande, le NEC pourra être mis à disposition à titre gratuit 3 opérations par an

- Aux associations caritatives

- Aux organisateurs d'évènements liés à la promotion de la ville

(sur dossier argumenté et validation de la mairie)
(hors énergie, pack technique et ménage):

Accord de location

La location du NEC est consentie et acceptée moyennant le versement d'un acompte de 30 % de la somme totale due, payable à la signature du contrat de location par le preneur. La réservation ne sera effective qu'à compter de la réception de l'acompte de 30%.
Un titre de recette sera émis pour le solde, au terme de la date fixée dans le contrat de location et devra être réglé à réception.

Opérateurs d'intérêt et/ou de rayonnement national et international

Les évènements proposés par lesdits opérateurs, au regard de la sélection et de la validation du service en charge de l'Evénementiel de la commune de Marly, pourront bénéficier du tarif appliqué aux associations marliennes adhérentes au Comité des Fêtes

MARLY, le 30 avril 2025

Le Maire,

Thierry HORY.

